

Réalisation d'une opération d'aménagement

Vous avez défini le périmètre, le programme et le calendrier de votre opération, et vous souhaitez en concéder la maîtrise d'ouvrage ? Loire-Atlantique réalise l'opération pour votre compte, de la désignation des prestataires à la clôture de l'opération.

Déléguez le pilotage de votre opération d'aménagement

Notre expertise en tant que maître d'ouvrage délégué vous garantit une gestion optimale et sécurisée de votre projet d'aménagement ou de renouvellement urbain.

Les grandes étapes de notre accompagnement

1. **Désignation des prestataires tiers** (maîtrise d'œuvre, bureaux d'études, Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)...) de l'établissement du cahier des charges à la notification du marché, selon le code de la Commande publique.
2. **Suivi administratif et financier** : exécution des marchés et suivi budgétaire à valider annuellement par le maître d'ouvrage concédant.
3. **Pilotage des phases de conception** : de l'avant-projet au dossier de consultation des entreprises, en adéquation avec le programme validé par le concédant.
4. **Suivi et obtention des dossiers réglementaires** (étude d'impact, dossier Loi sur l'eau, dérogation espèces protégées...)
5. **Négociations foncières** : acquisition de foncier et mise en œuvre de procédures d'expropriation (DUP) si nécessaire.
6. **Pilotage et suivi du chantier** : de la phase préparatoire à la remise des ouvrages au maître d'ouvrage concédant.
7. **Commercialisation du projet** : établissement de la stratégie commerciale, identification des prospects, signature des pièces contractuelles et cessions des terrains.
8. **Clôture** foncière, technique et comptable de l'opération d'aménagement.

Nous pouvons également **animer une étape de concertation** selon les modalités que vous auriez retenues.

[Toutes nos offres Aménagement et renouvellement urbain](#)

